



Ifremer

Objet : Avis sur l'étude proposée par  
X. sur l'état initial  
benthique et le suivi  
pendant le ramassage des  
algues vertes à Plestin-les-  
Grèves

Direction interrégionale de la mer Nord  
Atlantique Manche Ouest

35026 RENNES cedex 9

N/Ref D/CB/CMR 2015.045

Affaire suivie par C. Talidec

Plouzané, le 23 septembre 2015

Le Directeur

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Centre de Bretagne**  
Technopole de Brest-Iroise  
CS 10070  
29280 Plouzané  
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40  
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Par votre courrier du 10 septembre 2015, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur les mesures de suivi de l'impact du ramassage des algues vertes préconisées par la société X. sur le site de Plestin-les-Grèves.

Le document que vous nous avez transmis, intitulé « Etat initial benthique et suivi pendant le ramassage des algues vertes à Plestin-les-Grèves », est en tous points identiques à celui relatif à la baie de Saint Brieuc, au sujet duquel vous aviez sollicité notre avis par votre courrier du 18 août 2015.

Notre avis sur le document relatif au site de Plestin-les-Grèves est donc inchangé par rapport à celui formulé dans notre réponse du 24 août 2015 pour le site de Saint Brieuc, à savoir que le document décrit une méthodologie destinée à qualifier l'état initial d'une fraction de la biocénose de la zone de ramassage, et que l'intervention proposée ne fournit pas de protocole adapté pour « caractériser les éventuels effets mécaniques du roulage sur les peuplements benthiques » présents sur le trajet de l'engin de ramassage.

Comme nous l'indiquions dans notre avis du 19 mai 2015 sur le projet d'arrêté portant organisation du ramassage des algues dans le rideau d'eau, l'évaluation des impacts immédiats potentiels de l'engin de ramassage sur les peuplements vivants (juvéniles de poissons, invertébrés benthiques), est indispensable et déterminant pour caractériser et quantifier l'éventuelle incidence à long terme de cette activité sur les biocénoses des sites concernés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments

Copie : Chef de Station Ifremer Dinard